

Lundi 26 juin 2017

Réf. : 103.17 - PRESSE

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Sur demande du Président d'Alès Agglomération, plusieurs techniciens de la Communauté se sont réunis courant mai-juin, afin de recenser et définir la mise en œuvre des moyens mis à disposition de l'Agglomération pour la lutte contre le moustique tigre (*Aedes Albopictus*).

Pilotée par la Direction développement durable, la cellule "Albopictus" a été ainsi réactivée et 2 réunions publiques sont prévues fin juin / début juillet sur le territoire de l'agglomération.

La première rencontre aura lieu : **mardi 27 juin à 19h à la Maison pour tous de Saint-Christol-lez-Alès.**

Les membres de la cellule "Albopictus" animeront ces rencontres publiques et répondront aux questions de l'assistance (Direction développement durable, Service hydraulique, Prévention des risques majeurs, Service santé publique, Service nature, ...). Des représentants de l'EID (Entente Interdépartementale de Démoustication) et de l'ARS seront également invités à y intervenir.

Lors de ces rencontres seront exposées les différentes solutions qui existent pour lutter efficacement contre le moustique tigre chez soi, les spécificités et les risques liés à ce moustique, ainsi que les actions proposées par les différents services de l'Agglomération.

À savoir :

- Mise à disposition d'une plaquette informative de sensibilisation à destination des résidents individuels et d'une "check-list" des bonnes pratiques.
- Proposition de répulsifs recommandés par le Ministère de la Santé.
- Faucardage des bassins de rétention publics et des berges des cours d'eau les plus impactés.

Cette action aura un double impact. Le premier sur la diminution de la population des moustiques et le second concernant la lutte contre les inondations.

- Courriers informatifs aux habitants des quartiers les plus touchés.
- Déplacement par la cellule "Albopictus" sur demande et dans les quartiers les plus impactés avec la réalisation de fiches actions pour les particuliers.
- Courriers de recommandations aux entreprises susceptibles de créer un milieu propice aux eaux stagnantes (dépôt extérieurs, épaves, pneus...).

VOTRE SERVICE
COMM'